

# RÉUNION DU 3 JUIN 2019

Le trois juin deux mil dix-neuf à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Didier Gaillard, Gérard Saint Laurent, Régis Bergeon, Martine Grasset, Franck Allard, Maryline Baloge, Céline Chulevitch, Isabelle Deschamps, Edouard Guilbard, Jimmy Hut, Antoine Jamoneau, Céline Pailloux.

Etait absente et excusée : Mme Béatrice Portron.

Pouvoir de Madame Béatrice Portron à Madame Céline Chulevitch.

Date de la convocation : 27 mai 2019.

Secrétaire de séance : Mme Maryline Baloge.

-----

## LOYERS COMMUNAUX

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'appliquer la révision annuelle des loyers communaux.

Conformément à la loi n° 2008-111, en appliquant l'Indice de Référence des Loyers (moyenne du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018), on obtient les montants suivants pour les loyers des immeubles communaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019

- THONNEAU Isabelle, 12 Rue de Parthenay, loyer mensuel de 463,48 €
- MONToux Nicolas, 16 Rue de Parthenay, loyer mensuel de 300 €
- ROX Graziella, 18 Rue de Parthenay, loyer mensuel de 325,58 €
- COLLOBER Léa, 20 Rue de Parthenay, loyer mensuel de 322,50 €
- TARANU Florin, 22 Rue de Parthenay, loyer mensuel de 329,58 €
- STANCIU Ion, Rue de Parthenay, loyer mensuel de la partie garage 29,51 €
- SAUZEAU Estelle et PRUDON Cyril, 7 Rue de la Fontaine, loyer mensuel de 463,44 €
- KASSA Sabrina, 7 Rue de la Chapelle, loyer mensuel de 566,42 €
- STANCIU Ion, 9 Rue Gaston Métois, loyer mensuel de 491,26 €
- Association Mainate, Chemin de l'Ancienne Ligne, loyer mensuel de 156,12€

A ce jour, plusieurs logements sont disponibles :

- 4 Bis Place des Cloîtres, loyer mensuel de 444 €
- 12 Rue de Saint Maixent, T2, loyer mensuel de 350 €
- 12 Rue de Saint Maixent, T2 Bis, loyer mensuel de 400 €
- 12 Rue de Saint Maixent, T3, loyer mensuel de 450 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ces révisions de loyers.

Au niveau du Village Seniors, tous les pavillons sont actuellement occupés. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas augmenter les loyers.

-----

## CAMPUS RURAL

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une proposition d'avenant de l'entreprise Girard de Coulombiers pour le lot n° 7 du Campus Rural (peinture, revêtements). En effet, la mise en place de la mezzanine en cours des travaux à engendrés de la peinture supplémentaire au niveau de l'escalier, de la rampe, du garde-corps) ; il y a également eu une mise en peinture de deux portes d'accès pour les studios

T2 et T2 Bis et la pose d'un tapis de sol dans le hall du rez-de-chaussée. Il en résulte ainsi une plus-value d'un montant de 2 827,51 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident ces travaux et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents qui seront nécessaires à cet avenant.

-----

TRAVAUX  
SÉCURITÉ  
ROUTIERE

Les travaux de sécurité routière seront réalisés par l'entreprise M'RY de Parthenay entre le 8 et le 19 juillet 2019.

Dans un premier temps, il y a une première réunion de travail le mardi 11 juin 2019 à 14 heures avec la Société M'RY et le Conseil Départemental pour finaliser les installations.

-----

INGÉNIERIE  
DÉPARTEMENTALE  
79

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la collectivité est adhérente au service d'Ingénierie Départementale 79 pour accompagner les prises en décision et pour apporter une assistance d'ordre technique, juridique et financier.

A ce jour, l'Agence Technique Départementale a modifié ses statuts essentiellement par rapport aux conséquences des créations des communes nouvelles.

Après avoir pris connaissance des statuts modifiés et après en avoir délibéré, les membres présents donnent leur accord pour les modifications apportées aux statuts de l'Agence Technique Départementale des Deux-Sèvres et approuvent les statuts modifiés ainsi présentés.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

-----

DROIT DE  
PLACE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable pour que Madame Dorothy Lamour s'installe sur la Place des Cloîtres le jeudi après-midi pour vendre ses créations couture/artisanat.

Il lui sera demandé un droit de place annuel d'un montant de quarante euros.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

-----

DISPOSITIF  
ARGENT DE  
POCHE 2019

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Commune de Ménigoute a décidé de soutenir ce dispositif « argent de poche » en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine.

La Commune de Ménigoute, en s'inscrivant dans ce dispositif souhaite :

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie.
- Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes.
- Améliorer l'image des jeunes et favoriser une appropriation positive de l'espace public.
- Permettre aux jeunes d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective et les sensibiliser au monde du travail.

Le projet vise à permettre à chaque jeune entre 16 et 18 ans, de découvrir et de participer à la vie de la commune, d'être valorisé dans son travail, de rencontrer et d'échanger avec d'autres jeunes.

A ce jour, 5 jeunes de la commune seraient intéressés pour participer à ce dispositif. La rémunération est à hauteur de 15 euros par demi-journée de travail.

Après en avoir délibéré, les membres présents valident une enveloppe budgétaire de 1 000 euros pour ce dispositif 2019.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

L'adjoint responsable des ressources humaines est chargé du planning de ces 5 jeunes sur la période de juillet 2019.

-----

## CONVENTION SDIS

Monsieur Bergeon, Adjoint, présente à l'Assemblée la demande du SDIS. Il s'agit d'assurer les repas à la cantine des enfants sapeurs-pompiers. En effet, lorsque ces derniers sont en intervention sur le temps cantine leurs enfants seraient pris en charge par la collectivité physiquement et financièrement.

Après en avoir délibéré, les membres présents valident cette demande et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour une application à compter de septembre 2019.

-----

## FETES ET CÉRÉMONIES

Soirée du patrimoine de Gâtine : le Carug propose deux prestations pour la soirée du 5 juillet 2019, Duo Acoustica (Duo Coralie et François Berhouin) et DJ Mad JC. Il en coûterait la somme de 2 334 euros. Le spectacle reste gratuit pour la population. Une partie de début de soirée sera peut être assurée par les jeunes de l'Ecole de Musique.

La restauration serait assurée par le club de basket, les desserts par la chorale et l'association Lift.

11 juillet : le tour cycliste des Deux-Sèvres traversera le territoire de la commune ; 15 h 45 passage de la caravane, 16 h 30 passage des coureurs qui arriveront des Forges pour rejoindre Les Châteliers (Coutières).

14 juillet 2019 : Les élus des communes de Ménigoute, Saint-Germier, Chantecorps et Les Châteliers mettent tout en œuvre pour organiser les animations de cette journée du 14 Juillet.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

-----

Les membres,

Le Maire,

La Secrétaire,